



DECISION N° 2022-722

HLM DIAZ - Démolition d'une chaufferie

Direction Maintenance du Patrimoine

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2122-23 et L 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de fonction et de signature à Monsieur François DUSSAUBAT.

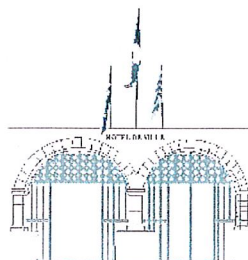
Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique, sur offres de prix unitaires, fermes et actualisables, il convient de conclure un marché concernant la démolition d'une chaufferie aux HLM DIAZ.

Dans le cadre de la réalisation des aménagements extérieurs des HLM Diaz, la Direction de la Maintenance du Patrimoine Bâti a été mandatée pour démolir la chaufferie après réhabilitation des bâtiments 1 et 5.

Pour cela, nous proposons de lancer une consultation auprès d'entreprises afin de réaliser ces travaux.

Les prestations se décomposent en 2 lots :

- Lot 1 : Désamiantage,
- Lot 2 : Démolition.



Le coût des travaux est estimé à 31 000 € HT.

Le 31 mai 2022, un avis d'appel public à la concurrence a été inséré sur le site internet de la ville, fixant la date limite de réception des offres au 17 juin 2022 à 17 h.

Pour le lot 1 « Désamiantage », 4 offres ont été reçues dans les délais. L'estimation de ce lot est de 5 000 € HT, et la moyenne des offres est de 3 092, 50 € HT.

Pour le lot 2 « Démolition », 3 offres ont été reçues dans les délais. L'estimation de ce lot est de 26 000 € HT, et la moyenne des offres est de 22 261, 67 € HT.

Le détail de l'analyse des offres sera joint en annexe.

#### CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES pour les 2 lots :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix : mode de calcul (offre/moyenne des offres) x coefficient : 80 %,
- délai : mode de calcul (délai proposé/délai maximum) x coefficient : 20 %.

### **DECIDE**

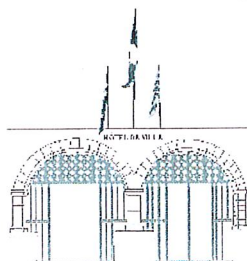
#### ARTICLE 1 :

De retenir après analyse et négociation, les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentées par :

- Pour le lot 1 : SAS SEMPERE et Fils, 60 route de Perpignan, 66380 Pia, pour un montant de 2 270 € HT, et un délai d'1 jour ouvré.
- Pour le lot 2 : SAS SEMPERE et Fils, 60 route de Perpignan, 66380 Pia, pour un montant de 20 785 € HT, et un délai de 7 jours ouvrés.

#### ARTICLE 2 :

En application de l'article R 2181-1 du Code de la Commande Publique, les candidats non retenus, ont été avisés par courrier en date du 26 juillet 2022.



ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

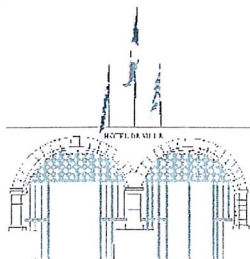
Fait à Perpignan, le - 8 AOUT 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20220808-160686-AU-J-J

Accusé reçu le : - 8 AOUT 2022

Affiché le : - 8 AOUT 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint







# RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

## Opération Démolition d'une chaufferie HLM DIAZ

Lot n°01	DESAMANTAGE	Estimation € HT	5 000,00 €
Critères de sélection	Prix	coefficient :	calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,8
	Délais livraison	coefficient :	calcul : (délai proposé/ délai maximum) x 0,2

### 1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,8
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
BARLIER	5 370,00	5 370,00	1,242
STC AMIANTE	2 100,00	2 100,00	0,543
SEMPERE ET FILS	2 270,00	2 270,00	0,587
CAMAR	3 200,00	3 200,00	0,828
Moyenne des Offres	3 235,00	3 092,50	

### 2) Délais

CANDIDATS	Délai maximum:	5	jours calendaires/ ouverts / semaines	Note pondérée
BARLIER	2	2	2	0,080
STC AMIANTE	4	4	4	0,160
SEMPERE ET FILS	1	1	1	0,040
CAMAR	1	1	1	0,040

Pour le Maire,  
Par subdélégation  
l'Adjoint

François DUSSAUBAT



ID Télétransmission : 066-216601369- 20220808-160686-AU-J-1

Accusé reçu le : 8 AOUT 2022

Vérification des offres:

BARLIER, DPGF non rempli

Barlier a répondu dans le cadre de la négociation et a rempli le DPGF comme demandé

Offres suspectées d'être anormalement basses:

STC Amiante a été interrogé pour offre anormalement basse, l'entreprise a répondu au questionnaire et justifié son prix, son offre est donc déclarée conforme

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées

RAS

Conclusion:

RAS

Déroulement de la négociation:

Les entreprises ont été consultées pour négocier le prix et leurs délais, sauf STC qui n'a été interrogée que pour le délai

Interrogation éventuelle des candidats sur les délais :

RAS

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère			Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Délais		
BARLIER	1,242	4	0,080	1,322	4
STC AMIANTE	0,543	1	0,160	0,703	2
SEMPERE ET FILS	0,587	2	0,040	0,627	1
CAMAR	0,828	3	0,040	0,868	3

Proposition : Sempere et Fils

Signature directeur



Signature élue délégué  
Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué,

Jacques PALACIN



# RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Opération		Démolition d'une chaufferie HLM DIAZ	
Lot n°02	DEMOLITION	Estimation € HT	26 000,00 €
Critères de sélection	Prix	coefficient:	calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,8
	Délais	coefficient:	calcul : (délai proposé/ délai maximum) x 0,2
		80%	
		20%	

## 1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,8
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après négociation	
Caminal	23 345,00	22 500,00	0,809
Sempere	20 785,00	20 785,00	0,747
Cammar	23 500,00	23 500,00	0,845
Moyenne des Offres	22 543,33	22 261,67	

## 3) Délais

CANDIDATS	Délai maximum: 10		Note pondérée calcul : (délai proposé/ délai maximum) x 0,2
	Délai proposé à l'ouverture	Délai après vérification	
Caminal	8	8	0,160
Sempere	7	7	0,140
Cammar	6	6	0,120

Vérification des offres:

RAS

RAS

Offres suspectées d'être anormalement basses:

RAS

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées

RAS

Conclusion: RAS

Déroulement de la négociation:

Les entreprises ont été consultées pour négocier le prix et leurs délais

Interrogation éventuelle des candidats sur les délais :

RAS

### Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère			Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Délais		
Caminal	0,809	2	0,160	0,969	3
Sempere	0,747	1	0,120	0,867	1
Camar	0,845	3	0,120	0,965	2

Proposition : Sempere et Fils

Signature directeur



Signature élu délégué  
Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué,

Jacques PALACIN